Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80
E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-042

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur
l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
au niveau du 36 rue des écoles et numéros voisins
du 6 mars au 6 avril 2024 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de raccordement électrique situés au niveau du 36 et numéros voisins rue des écoles à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise RESEELEC, 32 rue Denis Papin, 62510 ARQUES, à compter du 6 mars 2024 jusqu'au 6 avril 2024 inclus,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés situés au niveau du 36 rue des écoles et numéros voisins à ISBERGUES, du 6 mars 2024 jusqu'au 6 avril 2024 inclus

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et il sera interdit de dépasser La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RESEELEC chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 21 FEV. 2024

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 21 FEV. 2024